collège Le Porzou

académie Rennes

Éducation nationale

2011 → 15 projet académique

Contrat d'Objectifs

2011-2015

Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation
Et de programme pour l'avenir de l'école

Entre les soussignés :

Alexandre STEYER
Recteur de l'Académie de Rennes, Chancelier des Universités de Bretagne,

Et

Bruno DUBOIS
Principal, représentant le **collège Le Porzou**,
Et agissant conformément à la délibération du Conseil d'Administration
En date du 30 mai 2011

Ce contrat précise les engagements de tous les acteurs.

Rectorat-Division des Etablissements et de l'Action Educative (DEAE)
96 rue d'Antrain – CS 10503 – 35705 RENNES CEDEX – T 02 23 21 77 76 – F 02 23 21 77 95 – ce.deae@ac-rennes.fr

collège
Le Porzou

académie
Rennes
Éducation
nationale

Article 1 : projet d'académie et projet d'établissement

Le projet académique 2011-2015 s'inscrit dans le cadre donné par l'article 36 de la loi d'orientation et de programme pour l'Ecole du 23 avril 2005 et prend en compte les exigences, en termes d'efficience et de performance, liées à l'entrée en application de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Il a pour objectif de conforter la pleine réussite de tous, dans le respect de l'égalité des chances et de l'égalité entre les sexes. Il adopte une priorité -le parcours- au travers de trois voies d'égale dignité : la voie générale, la voie technologique et la voie professionnelle. Le projet académique s'articule autour de trois moyens à mobiliser : Personnaliser, Responsabiliser, Ouvrir.

Le projet d'établissement repose sur une analyse partagée, menée à partir d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'identifier les spécificités, les ressources et les problèmes à résoudre localement. Il doit se décliner sous forme d'objectifs et de programmes d'actions et doit déterminer les modalités d'évaluation des résultats atteints.

La dynamique de projet ainsi mise en place doit permettre à la communauté éducative de se mobiliser, dans son ensemble, pour atteindre les objectifs propres à l'établissement mais également les objectifs nationaux et académiques, pour conduire à la réussite de tous et de chacun.

Article 2 : objet du contrat

Le présent contrat d'objectifs, conformément au décret n° 2005-1145 du 9 septembre 2005, définit les objectifs que l'établissement s'engage à atteindre pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs, déclinés en annexe jointe à ce contrat.

La dynamique, conjuguant projet d'établissement et contrat d'objectifs, sera portée par la communauté éducative du collège du Porzou, à travers notamment le conseil pédagogique de l'établissement.

Article 3 : collectivité territoriale de rattachement

Le contenu du présent contrat a été communiqué, par l'établissement, à la collectivité territoriale au moins un mois avant la réunion du Conseil d'Administration portant sur le projet de contrat.

Article 4 : forme

Au présent contrat est joint une annexe technique décrivant les objectifs retenus, ainsi que les actions mises en œuvre pour l'atteinte des objectifs cibles, et les indicateurs de mesure des résultats attendus, annuellement et au terme du contrat.

collège Le Porzou

académie Rennes

Éducation nationale

Article 5 : engagement de l'établissement

L'établissement s'engage à atteindre les objectifs prioritaires mentionnés ci-dessous, et à mettre en œuvre les actions en cohérence avec ces mêmes objectifs, et décrites dans l'annexe.

Les objectifs prioritaires retenus par le collège Le Porzou à Concarneau sont les suivants :

Objectif prioritaire 1 :

- Diminuer le nombre d'élèves qui ne manifestent pas ou peu d'appétence scolaire.

Objectif prioritaire 2 :

- Améliorer l'attractivité du collège

Article 6 : engagement de l'autorité académique

L'autorité académique s'engage à accompagner la mise en œuvre du contrat d'objectifs sur les champs suivants :

- Expertise – conseils – aide à l'évaluation par les corps d'inspection
- Formation, remédiation : du temps sera aménagé à raison de deux demi-journées banalisées annuelles
- Quelques HSE complémentaires pourront être attribuées par l'autorité académique pour accompagner la mise en œuvre de ce contrat.

Article 7 : suivi – évaluation

Le Chef d'Etablissement s'engage à adresser au Recteur, via l'Inspecteur d'Académie, à l'issue de chaque année scolaire, un compte-rendu d'exécution du contrat à travers du rapport annuel de fonctionnement pédagogique prévu par les textes auquel sera annexée la fiche d'évaluation jointe au contrat.

Article 8 : durée

Le contrat est prévu pour une durée maximale de 3 ans, à compter de la date de signature.

Fait à , en trois exemplaires, le

Le Recteur

Alexandre STEYER

Le Principal

Bruno DUBOIS

Visa : l'Inspecteur d'Académie

Brigitte KIEFFER

ANNEXE TECHNIQUE

Mise en perspective du diagnostic

Le collège accueille 392 élèves à la rentrée 2010 : 63% d'entre eux demeurent à Concarneau, 32% à Trégunc et 5% viennent des villages voisins. Cette part d'élèves originaires des communes voisines prend, au fil des années, de plus en plus d'importance.

Cet effectif est en baisse par rapport à l'an dernier mais au dessus des prévisions. La baisse des effectifs persiste au fil des années, le collège ne parvenant pas à freiner le choix des familles pour l'enseignement privé. Si le constat du taux particulièrement bas de l'intégration du collège par les enfants de Trégunc (53%) peut s'expliquer par la présence d'un établissement sur cette commune, il convient de s'interroger sur le taux également bas de Concarneau (70%).

Cette baisse devrait perdurer d'après les estimations du Conseil Général qui prévoit des pertes dans les établissements publics de Concarneau et non imputables à la seule baisse démographique (projection à 316 élèves en 2015/2016)

Il convient de noter que le coût de l'immobilier demeure élevé dans le secteur et constitue un frein à l'installation de nouvelles familles.

Le travail de l'équipe de la vie scolaire accompagné d' un programme d'actions dans le cadre du CESC permet le développement d'un climat de travail satisfaisant.

Le collège n'est pas assez attractif, son image est contrastée. Les causes de ce constat sont floues (meilleure offre scolaire supposée des établissements privés, mauvaise réputation de l'ancien lycée professionnel du Porzou, situation géographique du collège...)

Du point de vue des indicateurs, les grandes tendances d'évolution du collège ont été les suivantes ces dernières années :

- Les résultats au DNB sont bons avec un taux de réussite supérieur à 92% (65% des candidats sont reçus avec mention)
- Diminution du taux de redoublement (le taux est passé en 3 ans de 6,5% à 1,9%)
- Amélioration du rapport 6ème/3ème qui s'affiche à 102,8% en janvier 2010 (78,8% en 2008)
- Le taux d'accès en 2nde générale a nettement progressé pour atteindre 76% ainsi que le taux d'accès en 1ère S.
- Le pourcentage des familles favorisées et très favorisées en terme de CSP atteint 35 % de l'établissement. Dans le même temps le nombre de boursiers a augmenté fortement pour atteindre 22,14 %.
- Développement d'un climat favorable à l'éducation avec en particulier le travail de l'équipe de la vie scolaire et un programme d'actions dans le cadre du CESC.
- Augmentation du nombre d'élèves qui ne manifestent pas ou peu d'appétence scolaire et posent concomitamment des problèmes de comportement.

Objectif n° 1 : diminuer le nombre d'élèves qui ne manifestent pas ou peu d'appétence scolaire

Indicateurs :

- *Évolution du nombre de relevés de faits et de consignes*

	Année 09/10		Année 10/11 (au 15/05)	
	Total	Indice par élève	Total	Indice par élève
Relevé de faits	136	0,33	100	0,25
Consignes	237	0,57	271	0,68

- *Évolution de la note de vie scolaire (à construire)*

- *Évolution du nombre d'avertissements donnés en conseil de classe.*

	Année 09/10	Année 10/11 (au 15/05)
Avertissement travail	100	87
Avertissement comportement	40	35
Total	140	122
Indice par élève	0,25	0,3

- *Évolution du nombre de doublements.*

Année	06/07	07/08	08/09	09/10 *
Nombre d'élèves doublants/nombre d'élèves total du collège	33/415	26/399	21/404	8/419
Pourcentage	7,95	6,5	5,19	1,9

* à compter de l'année 09/10, les cas de redoublement pris en compte résultent des décisions des conseils de classe de l'établissement et ne comptabilisent pas l'éventuelle arrivée d'élèves doublants venant d'un autre établissement.

🗗 *Pourcentage du nombre d'élèves n'obtenant pas pas la validation du socle commun de connaissances et de compétences. (à construire)*

. *action 1 :* en classe de 6ème, cycle d'adaptation, permettre à chaque élève de valider ou de consolider les compétences du palier 2 du socle commun de connaissances et de compétences.

Plusieurs stratégies sont mises en place :

- Formations regroupant professeurs des écoles de rattachement et professeurs du collège.
- Participation des enseignants du 1er degré au conseil de classe du 1er trimestre.
- Participation des professeurs du collège au conseil de cycle.

. *action 2 :* dans le cadre de l'approche par compétences du socle commun de connaissances et de compétences, mettre en place des stratégies de remédiation pour chaque élève en difficulté. Les élèves de 4ème et de 3ème bénéficiant d'un tel dispositif sont accompagnés par un référent adulte.

. *action 3 :* à tous les niveaux de classe développer la coopération en mettant en place l'entraide entre pairs, le travail de groupe, le tutorat.

. *action 4 :* pour améliorer la motivation des élèves

Tout en faisant évoluer l'évaluation par la notation, mettre en place des actions de construction à l'estime de soi permettant :

- une meilleure connaissance de soi et des autres
- le développement du sentiment de détermination.

objectif n° 2 : Améliorer l'attractivité du collège

Indicateurs :

🗗 *Taux de passage moyen des élèves des écoles primaires publiques de secteur*

Ecoles de rattachement	05,07	06,08	07,09	Taux moyen	Valeur cible
Ecole du Rouz	0,80	0,72	0,70	0,74	0,80
Ecole de Lanriec	0,70	0,66	0,66	0,67	0,75
Ecoles de Trégunc	0,45	0,48	0,53	0,48	0,60

🗗 *Evolution du nombre de dérogations à l'entrée en 6ème.*

Année scolaire	Nbre de dérogation entrante	Nbre de dérogation sortante
10.11	9	10
11.12	29	1

🗗 *Taux de participation des parents d'élèves aux élections.*

Année scolaire	Taux de participation
07.08	37,80
08.09	40,12
09.10	40,27
10.11	62,00

. action 1 : valoriser le collège

1. éditer des documents de présentation
2. utiliser la presse locale
3. développer des liens avec les professeurs des écoles du secteur.
4. Utiliser toutes les opportunités pour forger une image positive du collège.
5. Développer un site internet

. action 2 : mobiliser les parents dans la vie du collège

- meilleure implication dans le CESC
- encourager les actions de soutien aux projets menées par les parents d'élèves.